

ACTE SOUS SEING PRIVÉ D'ACCORD DU CONJOINT

Je soussignée,

Madame Corinne, Patricia AIT AOUDIA, née le 19 avril 1961, à Alger (Algérie-Française), de nationalité française, demeurant à 296, Avenue de Bourgogne 83200 TOULON,

Épouse de Monsieur Satamèn Alain AIT-AOUDIA, né le 15 mai 1961, à Charleville-Mézières (08-Ardenne) France,

Après avoir pris connaissance de l'apport effectué par mon conjoint dans le cadre de la constitution de la société Bureau d'Etudes Pluridisciplinaire ArchiGéo, une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est fixé au 236, Avenue de Bourgogne 83200 TOULON,

Déclare, conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du Code civil :

1. Avoir été informée que cet apport a été réalisé avec des biens communs,
2. Renoncer expressément à revendiquer la qualité d'associée de ladite société,
3. Reconnaître que mon conjoint demeure seul propriétaire des actions souscrites et seul associé de la société,
4. Renoncer à toute revendication ultérieure sur cet apport et ses conséquences, sauf dispositions contraires prévues par la loi.

Fait à TOULON, le 16 mars 2025

Signature précédée de la mention manuscrite :
"Bon pour accord et renonciation à la qualité d'associée"

bon pour accord et renonciation à la qualité d'associée

Signature Madame AIT AOUDIA

